



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

DATE DES CONVOCATIONS : 24 juin 2019

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, BALLEFIN Robert, BOUCHÉ Christian, DERDERIAN Philippe, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, ROGEMOND Maurice, SADIN Christine.

Pouvoirs : M. ALLAROUSSE Nicolas donne pouvoir à M. ROGEMOND Maurice
M. MILLY Roger donne pouvoir à Mme DUMOULIN Chantal

Absent(e)s: Mme CORREIA Alexia, GAIFFIER Jean-Philippe, SANTORO Stéphanie, ROGEMOND Ludivine.

Madame Christine SADIN est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Damien MICHALLET ouvre la séance en présentant les membres du Conseil Municipal Enfants présents venus assister au tirage au sort de jurés d'assises pour 2019 et assister au début de la séance du Conseil Municipal.

Il fait l'appel nominal, et étaient présents : BONO Ambre, BARROSO-MORELLON Océane, GUELMINE Gabriel, MAILLEFAUD Cloé, MIRAVALLEZ Lorenzo et MICHALLET Camille.

DESIGNATION JURY CRIMINEL POUR LE RESSORT DE LA COUR D'ASSISES DE L'ISERE

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la Cour d'Assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune et ce, à partir de la liste électorale. Il faut avoir 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Monsieur le Maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la Cour d'Assises dont dépend la commune.

Monsieur le Maire propose de désigner, en présence d'un représentant des communes de Frontonas et de Chamagnieu, les jurés d'assises pour l'année 2019. Le tirage au sort se fait en fonction de la liste électorale.

Les membres du Conseil Municipal ont désigné :

COMMUNE	NOM ET PRENOM
CHAMAGNIEU	ACHAR Joël
CHAMAGNIEU	BAIZET Valentin
CHAMAGNIEU	GRIMAUD épouse FOREST Françoise
CHAMAGNIEU	LECUYER Laurent
CHAMAGNIEU	RATAJCZAK Fabien
CHAMAGNIEU	REBILLARD Kevin
CHAMAGNIEU	ZAROYAN épouse GINET Linda
FRONTONAS	ALBANESE Vincent

FRONTONAS	AOUADI Zina
FRONTONAS	BOSSY épouse FEMELAND Michèle
FRONTONAS	DE CELA Laurène
FRONTONAS	GUICHON Patrick
FRONTONAS	OLIVIER épouse LANSELLE Brigitte
SATOLAS ET BONCE	ABRIAL Baptiste
SATOLAS ET BONCE	ALONSO David

RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE AU SEIN DE SARA AMENAGEMENT

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, expose que :

Le 6 juin 2011, la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes a été créée à l'initiative de la CAPI, de la CCCND et de 16 communes du territoire de la CAPI.

Par délibération en date du 25 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir des parts au sein de la SPLA et de désigner par délibération du 25 avril 2014, Monsieur Damien MICHALLET, Maire, comme représentant au Conseil d'administration et de Monsieur Robert BALLEFIN, représentant au sein de l'Assemblée Spéciale.

En application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société. S'agissant des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration, leur représentant au sein de l'assemblée spéciale assure la communication de leur rapport aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres.

La production du rapport précité a pour objet de renforcer l'information et le contrôle du Conseil municipal sur la SPLA SARA Aménagement, et de vérifier que la société agit en cohérence avec les orientations et les actions conduites par la Commune.

Après avoir rappelé les engagements de la collectivité, le rapporteur expose le bilan de l'exercice écoulé et les perspectives de la société.

Conformément aux dispositions qui précèdent, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de ses représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de SARA Aménagement pour l'exercice 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI l'exposé du rapporteur,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport de ses représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée spéciale de SARA Aménagement pour l'exercice 2018.

DM N°2 – TRANSFERT DE COMPTE A COMPTE POUR LA VENTE DE LA MAISON – LOTISSEMENT LE CLOS DES PINONS

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il faut intégrer les sommes versées à la SARA par une opération d'ordre du compte 238 vers le compte 2138 suite à la vente de la maison du clos des Pinsons comme suit :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138/041 : autres Constructions	370 957.85
R 238/041: avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles ou corporelles	370 957.85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités de la décision modificative.

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU BT– IMPASSE DE SERVERIEU

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-003-475
Enfouissement BT – IMPASSE DE SERVERIEU

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 44 565 €
Le montant total de financement externe serait de : 14 528 €

La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **30 037 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 44 565 €
Financements externes : 14 528 €
Participation prévisionnelle : 30 037 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **30 037 €**

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU TEL – IMPASSE DE SERVERIEU

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-003-475
Enfouissement TEL – IMPASSE DE SERVERIEU

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Telecom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 25 912 €
Le montant total de financement externe serait de : 3 736 €

La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à environ : **22 176 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	25 912 €
Financements externes :	3 736 €
Participation prévisionnelle :	22 176 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **22 176 €**

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU BT/HTA – ROUTE DE LA RUETTE

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous, intitulés :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-001-475
Enfouissement BT – ROUTE DE LA RUETTE*

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	580 718 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	208 094 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	372 624 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	580 718 €
Financements externes :	208 094 €
Participation prévisionnelle :	372 624 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel totale de **372 624 €**

MARCHE SEDI – ENFOUISSEMENT RESEAU TEL – ROUTE DE LA RUETTE

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil Municipal que, suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés ci-dessous, intitulés :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE
Affaire n° 18-001-475
Enfouissement TEL – ROUTE DE LA RUETTE*

SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	168 601 €
Le montant total de financement externe serait de :	0 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **168 601 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	168 601 €
Financements externes :	0 €
Participation prévisionnelle :	168 601 €
<i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel totale de **168 601 €**

ATTRIBUTION MARCHE – PARVIS DE LA MAIRIE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée afin de choisir un prestataire pour l'aménagement du parvis de la mairie.

Une consultation a eu lieu le 04 avril 2019, avec un affichage en mairie et une remise des plis fixée au 03 mai 2019 à 12h.

La réunion de la commission d'ouverture des plis a eu lieu le 13 mai 2019 à 14h et le 24 juin 2019 à 11h pour l'attribution.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

- ✓ Entreprise GENEVRAY : 164 971, 20 € HT, soit 197 965, 44 € TTC
- ✓ Entreprise COLLOBER : 151 155, 10 € HT, soit 181 386, 12 € TTC

Il est proposé de retenir l'entreprise Entreprise COLLOBER pour un montant de 151 155, 10 € HT, soit 181 386, 12 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

ATTRIBUTION MARCHE - DECONSTRUCTION MAISON ROUTE DE LA SAVANE

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune envisage la déconstruction du bâtiment communal sis Route de la Savane.

Une consultation a eu lieu le 27 mars 2019, avec un affichage en mairie et une remise des plis fixée au 17 juin 2019 à 12h.

Deux entreprises ont répondu à la consultation.

- ✓ Entreprise VERNAY : 16 680, 00 € HT, soit 20 016,00 € TTC
- ✓ Entreprise RAVEL TP : 21 800, 00 € HT, soit 26 160,00 € TTC

Il est proposé de retenir l'entreprise VERNAY pour un montant de 16 680, 00 € HT, soit 20 016,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

ACHAT MATERIEL

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'acheter des tables, bancs et chaises pour l'aménagement de la salle du Clos des Marronniers afin de limiter les déplacements du matériel et d'éviter de l'endommager.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition dans ce lieu un stock de chaises, tables et bancs pour les associations. Il informe aussi le Conseil Municipal que le service technique a besoin de barrières de sécurisation.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable uniquement pour l'achat de 50 barrières afin de compléter le stock existant.

INFORMATION - PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DE LA CENTRALE NUCLEAIRE

Madame Guadalupe GOICHOT, adjointe à la sécurité informe que la commune est désormais incluse dans le périmètre du plan particulier de prévention de la centrale nucléaire EDF dont le rayon a été étendu de 10 à 20 km. Cette extension permet d'améliorer la réactivité des communes, de mieux les sensibiliser et de les préparer à réagir en cas d'alerte nucléaire.

En avril 2019, une réunion de pré information de la zone 10-20 km a été organisée par la préfecture associant l'ASN (autorité de sureté nucléaire) la centrale EDF et la commission locale d'information (CLI) à laquelle nous avons participé.

A partir du 3 juin 2019, un courrier de pré campagne : une lettre d'information et un dépliant d'extension du plan particulier d'intervention (PPI) ont été adressés par la poste.

Juin 2019, réunion de pré information des professionnels de santé.

Dès le 1^{er} septembre 2019, publipostage à l'ensemble des riverains (ERP, établissements scolaires) d'un courrier les invitant à retirer leur comprimé d'iode en pharmacie.

Ce courrier sera accompagné d'un dépliant pédagogique sur les bons réflexes en cas d'alerte nucléaire. Septembre/octobre 2019, possibilité de réunion publique organisée par les communes qui le souhaitent. De janvier à mai 2020, dispositif de relance des riverains.

COMPTE RENDU VOYAGE SCOLAIRE « RESISTANCE EN CHEMIN »

Madame Guadalupe GOICHOT, Conseillère défense, informe le Conseil Municipal que les CM1/CM2 de l'école élémentaire ont participé pour la 2^{ème} fois au projet « résistance en chemin », projet proposé par la ligue de l'enseignement de l'Isère.

C'est un projet qui permet d'aborder en classe en histoire la 2^{ème} guerre mondiale et plus particulièrement la résistance ; en chant « Le chant des Partisans », en arts plastiques le thème de la Résistance de nos jours. Le 28 mai, les 2 classes se sont rendues à Crémieu.

Le matin, les élèves ont fait une randonnée de 3 heures sur les traces des résistants :

- La maison natale de Tom Morel, résistant crémolan
- L'ancienne école où un professeur avait été arrêté
- La maison Lévine où des enfants juifs ont été cachés
- L'ancienne imprimerie détruite pendant la guerre
- La place « Marcel Petit » surnommé le capitaine Raoul
- L'ancienne voie ferrée

L'après-midi, les enfants ont participé à des ateliers :

- Rencontre avec Monsieur Repelin (96 ans), ancien résistant crémolan
- Présentation des œuvres produites par les élèves (dessins)
- Fabrication d'une fausse carte d'identité
- Jeu du clou (message secret)
- Atelier « questions » sur ma résistance locale

+ Chant des partisans

✓ Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance de Mme Chantal DUMOULIN, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune en juin 2019.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE des TRAVAUX	DECISION
Permis de construire en cours d'instruction	Appentis	PLAZAT David	Route de Billaudière	en cours
	Maison jumelée	MARTINET Sylve	Chemin de Rollinière	en cours
	Réhabilitation maison existante	BROUET-GAUTHIER Carole	Route de l'Eperon	en cours
	Extension maison	PREAP Sophien	Impasse de la rocaille	en cours
	Maison individuelle	BUFFELS Christophe	Impasse des Capucines	en cours
	Maison individuelle	GLEYNAT Julie	Impasse Combe Robert	en cours
	Maison individuelle	MUNOZ François	Route de la Ruelle	en cours
	Réhabilitation logements	ROGEMOND Jean-Charles	Route de la Ruelle	en cours
	Hangar	MATHON Alain	Chemin de la Verchère	en cours
	Extension abri	PLAZAT David	Route de Billaudière	en cours
	Maison jumelée	MARTINEZ Sébastien	Rue du David	en cours
permis de construire	Garage	DREVON Clarisse	Impasse des Cerisiers	accordé le 04/06/2019
	Maison individuelle	HENRI David	Route des Sorbières	accordé le 07/06/2019
	Pool House-Piscine	PONTILLE Jordan	Clos des Pinsons	accordé le 13/06/2019
	Garage	CROQUELOIS Benoit	Route de la Savane	accordé le 13/06/2019
	Pool House-Préau-Abri de jardin	LAKHDARI Morad	Impasse des Capucines	accordé le 18/06/2019
déclarations préalables	Véranda	MICHEL Thierry	Impasse Combe Robert	accordée le 27/05/2019
	Panneaux photovoltaïques	JURI Philippe	Impasse des Blés d'Or	accordée le 27/05/2019
	Clôture	BADIN Amandine	Route de Bonce	accordée le 27/05/2019
	Clôture	BOUIJOUX Franck	Route des Etraits	accordée le 28/05/2019
	Abri	SEFFAJ Eric	Route de Bonce	accordée le 03/06/2019
	Panneaux photovoltaïques	GIROUD Bernard	Chemin du Rubiau	accordée le 03/06/2019
	Clôture	PANAYE Thierry	Route de la Ruelle	accordée le 04/06/2019
	Piscine	CRESPY Joël	Impasse des Crocus	accordée le 07/06/2019
	Division pour 1 lot à bâtir	BUFFELS Christophe	Impasse des Capucines	accordée le 07/06/2019
	Changement menuiserie	SEFSAF Louisa	Lotissement le David	accordé le 09/06/2019
	Isolation maison par l'exterieur	PLAZAT David	Route de Billaudière	accordée le 10/06/2019
	Clôture	VERNAISON André	Route de Montsolongre	accordée le 14/06/2019
	Division pour 1 lot à bâtir	SADIN Joelle	Impasse des Sordières	accordé le 16/06/2019
Permis d'aménager	Division pour 4 lots à bâtir	Indivision Joubert	Chemin de Planbois	en cours

✓ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint Délégué en charge de l'urbanisme informe les membres du Conseil Municipal que la consultation des Personnes Publiques Associées est en cours. Les services de l'Etat ont reçu le dossier le 6 juin 2019 et ont 3 mois pour formuler un avis.

Le dossier du PLU est à la disposition des élus en mairie.

POINT PERSONNEL

1. ABSENCES

Deux absences de longue durée, qui continuent à perturber très fortement le service restaurant scolaire/périscolaire. Des solutions de remplacement ont été mises en place, avec notre remplaçant habituel Guy + Mlle Moiroud, une jeune lycéenne du village, qui était disponible sur cette dernière quinzaine de juin et qui est venue travailler en renfort au restaurant scolaire.

2. ORGANISATION DU SERVICE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020.

Une annonce a été passée pour remplacer Charlène, en fin de contrat, à compter du 1er septembre. Ce poste concerne le restaurant scolaire, le périscolaire et le centre de loisirs.

Mlle Thomas a vu son contrat prolongée en CDD pour un an sur le même poste.

Une réunion de service restaurant scolaire/périscolaire est organisée conjointement avec la commission scolaire le 2 juillet afin de faire un bilan de la pause méridienne avec M. Girard, Directeur du centre de loisirs et les animateurs présents sur ce temps. Cette réunion permettra également, comme chaque année maintenant de faire un bilan de fin d'année scolaire avec l'équipe et de leur remettre leurs plannings de travail pour l'année scolaire 2019/2020.

3. LOGICIEL CONGES

Monsieur le Maire a validé la mise en place d'un logiciel de gestion des congés et absences. Ce logiciel nous permet d'améliorer notre gestion du personnel sur 3 points :

- Une gestion des paies facilitée grâce à un logiciel de congés en interface avec le logiciel paie
- Une visibilité accrue pour les élus chargée de la gestion du personnel et de la validation des congés (visibilité des plannings et validation informatique des congés)
- La pose des congés par informatique, par chaque agent, de manière autonome, avec la mise à disposition d'un ordinateur en mairie, lorsque les travaux seront achevés.

4. SERVICE TECHNIQUE

M. Le Maire et M. Ballefin ont organisé une réunion de service avec l'ensemble du personnel technique, afin de parfaire l'organisation, l'intégration de M. Ponzio, arrivé dernièrement, et la transmission des demandes d'intervention ou de travaux entre les élus ou le service administratif.

Elle a permis notamment d'intégrer dans cette organisation, la fonction de référent de M. Guy Bouchard, pour suivre les travaux à effectuer et améliorer la communication entre les services technique et administratif notamment. De plus, un carnet de suivi des travaux est en cours d'élaboration.

5. FORMATIONS

1 journée pour 3 agents du périscolaire sur la thématique de l'animation sur le temps périscolaire 1h30 de formation pour 2 agents du service technique pour la certification « certiphyto » dans le cadre de l'utilisation des produits phytosanitaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal que la commission permanente du Conseil départemental a procédé à la répartition des crédits consacrés au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux. La dotation accordée à la commune s'élève à 41 236 €.
- Courrier de l'EFMA afin de remercier la commune pour l'attribution de la subvention en faveur de l'apprentissage. Cette subvention est attribuée en fonction du nombre d'élèves fréquentant l'établissement.
- Inauguration du « Chemin Modes Doux » Route de la Savane le Samedi 13 Juillet 2019 à 18h30 rendez-vous sur place et sera suivie à 19h30 d'un apéritif offert par la municipalité qui servi par le Sou des Ecoles à la salle polyvalente. Toute la population est cordialement invitée.
- La mairie sera fermée le vendredi 16 et samedi 17 août. Les employés récupéreront les journées non travaillées.
- Le SAGE de l'Est Lyonnais a sollicité la commune afin de savoir si celle-ci souhaiterait intégrer son périmètre. Cette modification entraînerait une modification du périmètre du SAGE de la Bourbre car une même commune ne peut appartenir à deux SAGE. le Conseil Municipal émet un avis défavorable et souhaite rester dans le SAGE de la Bourbre.
- Monsieur Philippe DERDERIAN soulève le problème du bruit après 22h dans les airs de jeux ou jardin public. En effet, ils sont utilisés parfois par des jeunes qui sont trop bruyant du fait de la musique. Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté interdisant l'accès à partir de 22h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 23 JUILLET 2019 à 20H30.

Après l'évocation des questions diverses, la séance est close à minuit.